

INITIATION À LA PERMACULTURE

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Titre	Initiation à la permaculture
Descriptif de l'activité	Cultiver son potager en prenant soin de la vie du sol et des insectes du jardin, en associant les cultures et en produisant des légumes de qualité en altitude, en pleine terre et sous serre. Avec Yaëlle et Bastien, gérants de la microferme le <i>Potag'CEx</i> , proposent une initiation à la permaculture dans un cadre idyllique.
Dates	Samedi 3 juin 2023 et samedi 26 août 2023
Horaire	De 14h à 17h
Lieux du rendez-vous	Ferme du Potag'CEx, Chemin du Chamaveau 9, 1660 Les Moulins
Lieux de l'activité	Ferme du Potag'CEx
Programme indicatif	De 14h à 17h, introduction et apprentissage de différentes pratiques de permaculture
Matériel à prendre avec soi	Chaussures tout terrain, vêtements adaptés à la météo du jour.
Sécurité	Le participant doit annoncer ses éventuels problèmes de santé et prendre avec lui ses médicaments.
Participants catégories et âges	Adultes dès 14 ans, enfants dès 10 ans
Nombres	Minimum 4 personnes – maximum 10 personnes

TRANSPORTS ET ACCÈS

Accès voiture et transports publics	Ferme du <i>Potag'CEx</i> , Chemin du Chamaveau 9, 1660 Les Moulins, 10 min de marche depuis l'arrêt de bus Les Moulins, Pont de Pierre. Parking sur place.	
Horaires des transports publics	Aller	
	Montbovon – Château d'CEx	12h38 – 12h55
	Montreux - Château-d'CEx	11h50 - 12h55
	Retour	
	Château d'CEx – Montreux	18h03 – 19h11
	Château d'CEx – Montbovon	18h03 – 18h33

Attention : les horaires sont donnés ici à titre indicatif et sont susceptibles de changer en cours d'année. Horaires à jour sur www.cff.ch

Covoiturage Covoiturage possible, réservation obligatoire lors de l'inscription
Contact : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

TARIFS

Tarif adulte Dès 14 ans, 50.-
Tarif enfant Dès 10 ans, gratuit

CONDITIONS ET TERMES DE L'ACTIVITÉ

Inscription Inscription obligatoire : inscriptions@gruyerepaysdenhaut.ch 0848 110 888

Dernier délai d'inscription : l'avant-veille à midi

Confirmation La réservation est considérée comme définitive dès la réception de l'inscription et du paiement total de la somme due. La réservation est confirmée par courriel ou par courrier.

Paiement Le paiement se fait sur facture avant la participation à l'activité. Aucun paiement n'est accepté sur place. La réservation est considérée comme définitive à la réception du paiement par le Parc.

Annulation En cas d'inscriptions insuffisantes (nombre minimum de participants non atteint), de mauvaises conditions météorologiques ou pour une raison échappant à ses responsabilités, le Parc se réserve le droit d'annuler l'activité.
En cas d'annulation de l'activité, les participants seront informés par téléphone ou par courriel dans les plus brefs délais. Il est évident que les sommes avancées (y compris réservation d'un hôtel ou achat d'un pique-nique) seront remboursées ou pourront servir à l'achat d'une autre activité.
En cas d'annulation par un participant (par écrit ou par téléphone) sans motif de force majeure dans la dernière semaine, rien ne sera remboursé.

Assurances Tout participant doit être assuré pour les accidents non professionnels.